

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 7 novembre 2009

Le sept novembre deux mille neuf, à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX-PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Pierre JACQUIS.

Présents : Pierre JACQUIS, Francis LAMBERT, Yves PHILIPPE, Jacques CHAMPAGNE, Laurent MATHIRON, Ysabel PLUSQUELLEC, Gérard HOTTE, Joël LAGOGUEY, Olivier PARISOT, Catherine DIENNE

Pouvoir : de JEAN François CHERREY donné à Pierre JACQUIS
de Laurent MATHIRON donné à Joël LAGOGUEY

Secrétaire de séance : Yves PHILIPPE

1/ Prêt relais travaux lavoir :

Il est décidé de placer les fonds de 44000 € provenant du prêt relais engagé pour les travaux de réhabilitation du lavoir. Ces fonds sont placés en compte à terme à 0.38% pour 3 mois.

2/ Assainissement Individuel 1^{ère} et 2^{ème} tranche :

- La première tranche de travaux est terminée les subventions et les factures fournisseurs (Entreprise Schmit - Central Environnement et SPANC) ont toutes été soldées. Il reste uniquement à demander le remboursement aux particuliers du solde de facturation correspondant aux révisions de prix des fournisseurs. Cette demande de remboursement sera transmise courant décembre.
- Les Travaux de la deuxième tranche sont aussi terminés et les demandes de remboursement aux particuliers se feront au fur et à mesure du paiement des factures fournisseurs.
- Il est décidé de reconduire la Ligne de Trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Épargne pour terminer le paiement des dernières factures de l'assainissement tranche 2 et attendre le soldes des subventions et des remboursements des particuliers.

Question : Concernant l'entretien des installations, la commune a-t-elle prévu une solution groupée ?

Réponse : La commune va contacter le SPANC et Central Environnement pour étudier des solutions d'entretien des installations à tarifs groupés qui peuvent être organisées par la commune.

3/ Statuts de la Communauté de Communes du Val d'Armanche :

Vu le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.) à Ervy le Châtel,

il est proposé par la Communauté de Communes du Val d'Armance une mise à disposition d'un local et un transfert de compétence « Petite Enfance » impliquant une modification des statuts de la Communauté de Communes.

Modification qui est acceptée par le Conseil Municipal.

4/ Délégué de l'Administration de la commission de révision des listes électorales :

Le Délégué de l'Administration de la commission de révision des listes électorales était Monsieur Pierre PLACE, décédé récemment.

Il convient de désigner un nouveau délégué parmi les électeurs de la commune.

Monsieur Jacques CHAMPAGNE se porte volontaire.

La commune en informe les services de la Préfecture concernés.

5/ Réhabilitation du Lavoir communal en salle culturelle :

- Une étude à la parcelle a été réalisée par le SPANC pour définir la solution technique à adopter concernant l'assainissement de la nouvelle salle : il n'y a pas besoin de filtre compact, la solution qui convient est un filtre traditionnel.
- Suite aux réunions de commission d'appel d'offres, il y a eu une 1^{ère} consultation générale (tous lots confondus) puis une 2^{ème} consultation pour le lot plâtrerie (lot qui n'avait pas reçu de candidature à la première consultation) et pour la demande de modifications de solutions techniques et/ou de baisse de prix.

Les entreprises qui ne sont pas choisies vont être averties, puis 10 jours après celles qui le sont.

La commune se renseigne pour obtenir des subventions supplémentaires auprès des organismes suivants :

- Pays d'Armance dans le cadre de la nouvelle convention de Pays signée avec la Région.
- Groupe Action Locale Othe Armance dans le cadre du programme de développement touristique LEADER.

6/ Mise en sécurité des arrêts de transport scolaires :

Les demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil Général et du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube.

Celle du Conseil Général sera étudiée en deux fois, la première au titre des amendes de police sera étudiée courant novembre et la deuxième sera étudiée courant janvier.